

LACITE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



EDITION
TRIMESTRIELLE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

TROISIÈME ANNÉE
NUMÉRO 5 · MAI 1922.

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité », de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

Editions " TEKHNÉ "

- LA CITÉ*. Première année (juillet 1919, octobre 1920). Un volume de 260 pages, illustré de 29 planches hors texte, fr. 10.—
- LA CITE*. Deuxième année (oct. 1920-déc. 1921). Un volume de 288 pages illustré de 24 planches hors texte fr. 10.—
- L'Art et la Société*, par H. P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue " Art et Technique ", (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés. fr. 20.—
- La Conservatiou du cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la " Conservation du cœur d'anciennes villes. Une brochure de 24 pages fr. 2.—
- L'habitation coloniale*. Sa construction au Congo Belge par Gaston Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée fr. 1.—
- L'abbaye de la Cambre*. Historique, description, projets de transformation, avec 20 illustrations. Texte de G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles fr. 1.50
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte paysagiste fr. 1.—
- LA REVUE " TEKHNÉ ". Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés. Prix fr. 15.—

Pour obtenir ces livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux "n° 166.21 Revue la Cité", la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.



Ne détruisez pas ce vieux toit !

Si vieux soit-il, quelles que soient les conditions dans lesquelles il se trouve et même s'il coule abondamment

LE GRAPHILATUM

Fabriqué en trois formes différentes, **Liquide, Ciiment liquide et Pâte noire,**

le remettra complètement à neuf et absolument imperméable à l'eau.
Produit incomparable pour imperméabiliser les
Terrasses en Béton

Pavements en ciment anti-poussière et inusables, par l'emploi du



Le
Métalcrete

rend les pavements en ciment **résistant à l'usure** d'une **dureté à toute épreuve**, les empêche de se désagréger, **imperméables, anti-poussière**, même là où ils sont soumis à un lourd trafic.

Indispensable pour les pavements des usines, garages, écoles, stations de chemins de fer, entrepôts, salle de machines, etc., etc...

Ecrivez-nous en mentionnant « La Cité »

Fernand JACQMAIN 27, Rue Godecharle, BRUXELLES

Seul concessionnaire

Téléph. : 343.41 et 324.17



- Couleurs à l'eau -
Sanitaires et Lavables

GERARDIN (en poudre)
UNEEDIT (en pâte) -

Vernis Émaux Couleurs
Huile, etc. etc. _____

Jules De Cock

Fabricant de vernis, émaux et couleurs

132, rue Rogier, Bruxelles

Téléphone 3250

Compte - chèques postaux 3423



145

Tout ce qui concerne le matériel et les
fournitures pour le dessin et la reproduc-
tion de plans.

Raoul SIMON

rue de la Victoire, 28

Tél. Br. 8235

Bruxelles

-:- REPRODUCTIONS DE PLANS
(Adjudicataire du Ministère des chemins de fer)

MENUISERIE MÉCANIQUE SPÉCIALE DU
BUREAU DE DESSIN. - EXPORTATION

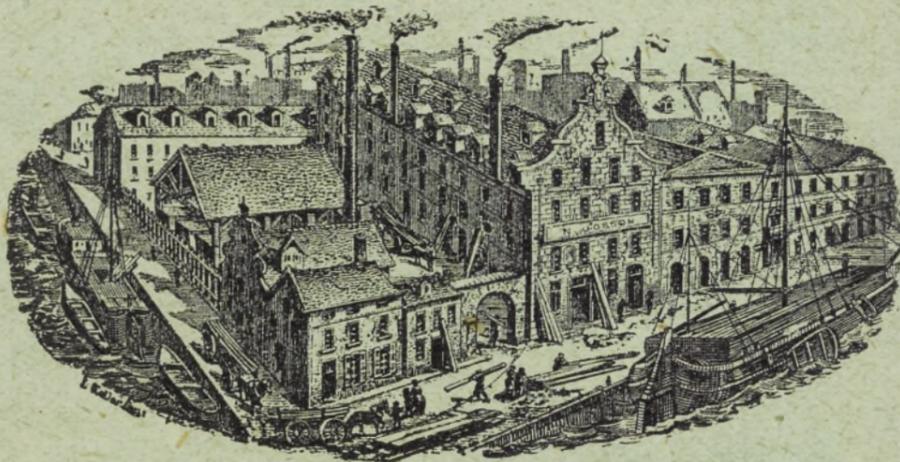
MANUFACTURE DE PAPIERS POUR LA
REPRODUCTION DES PLANS. —:-

PAPIER CALQUE ET DE DESSIN

-:- TOILE A CALQUER -:-

197

SOCIÉTÉ ANONYME
« BOIS, CIMENT, MATÉRIAUX »



Anc^{ne} firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursale :

ETTERBEEK, 90, rue du Général-Leman

Téléphones } Maison principale : Br. 3364
Succursale : Br. 8115

Bois de chêne de toutes provenances
Bois du Nord et d'Amérique
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell
Beaver-Board

167

Société Anonyme de

Produits galvanisés

et de Constructions Métalliques

(Ancienne firme J. F. JOWA, fondée en 1851)

LIÈGE

□□□□

Directeur-gérant : JULES DUMONT

Téléphone 268 - - Adresse télégraph. : JOWA-LIÈGE

□□□□

TOLES GALVANISÉES PLANES

Tôles galvanisées ondulées pour toitures,
planchers, parois, tabliers de pont, etc.

= Fers marchands et feuillards galvanisés =

Réservoirs galvanisés

Hangars industriels

Hangars à récoltes

= Bâtiments en tôle ondulée galvanisée =

192

Paul Hankar

S'il est un précurseur qu'on oublie c'est bien Paul Hankar. Je n'irai pas jusqu'à accuser certain « confrère » d'avoir volontairement caché son nom sur la façade du propre immeuble du maître. Je n'irai pas jusqu'à accuser certain « grand » architecte d'avoir aidé à la mutilation d'une façade de la rue Defacqz et d'avoir laissé badigeonner un chef d'œuvre. Nous sommes ici accoutumés à de pires procédés. Mais dois-je laisser passer inaperçue cette phrase que m'a écrite une semi-officiel « M. Hankar n'est pas un grand Belge, parlez-moi de M. Poelaert ». Hankar est mort trop jeune. Il n'a pas pu achever l'œuvre entreprise, œuvre féconde qui ouvrit la voie à Horta à Vandevelde et tant d'autres. Certains je l'ai dit poussèrent, les ingrats, l'outrage jusqu'à apposer sur le nom de Hankar gravé dans la pierre de l'édifice qu'il construisit leur plaque de commerçant,

Nourri de classicisme, élève de Beyaert, il aurait pu trouver dans des applications variées de la Renaissance flamande à des besoins

di vers un succès facile d'estime et d'argent. Il voulut mieux, il osa enfin secouer l'architecture des fatras antiques, du vignole mal digéré, de l'archéologie etc. Il reprit le plan, raisonna les formes, renouvela par un bel effort de volonté la décoration, le style. Il créa adéquat au bâtiment un décor de la vie, mais un décor réel, un décor qui servait à quelque chose. Il inaugura les matériaux apparents que l'hérésie condamnait à disparaître sous des couches grisâtres, il employa le fer. Il est impossible que l'on oublie la douzaine de maisons dont Bruxelles s'honore, et qui portent sa signature. Il est impossible de ne pas citer cet aménagement intérieur du Musée de Tervueren, son Grill room du Grand Hotel, sa maison de commerce de la rue Royale. Mort trop jeune, il indiqua la voie et elle était superbe. On lui doit l'abandon des formes classiques surannées et l'étude sérieuse de l'architecture, Sans lui nous serions encore réduit à la salle à manger Renaissance flamande, sans lui nous serions inondés du salon Louis XIV, XV, XVI, car Hankar renouvela le mobilier et la décoration.

N'en déplaise à M. Bacha. Paul Hankar est un grand Belge.

Charles CONRARDY.

LETTRE DE FRANCE



Malgré les nombreuses relations que nous entretenons avec la France, nous sommes généralement fort peu avertis en Belgique de l'important mouvement d'Art Moderne, tant architectural qu'appliqué, qui existe depuis des années chez nos voisins du Sud, et y devient de jour en jour plus florissant.

C'est que les journaux et revues, dans lesquels nous puisons surtout nos informations, sont généralement muets sur ces manifestations, cependant si capitales pour la connaissance d'un peuple et de sa pensée. Sans doute faut-il attribuer cette lacune, en partie, au caractère très individualiste de l'art moderne français, qui n'a pas encore conquis dans la vie sociale et la production industrielle, la place qui lui revient.

Quoiqu'il en soit, nous avons cru qu'il appartenait à une Revue consacrée spécialement aux expressions artistiques nouvelles, de compléter à cet égard les connaissances du public belge, en le tenant au courant non seulement des manifestations les plus importantes de l'Art Moderne en France, mais également des courants d'idées et des polémiques qui s'agitent autour de ces questions.

M. l'architecte Guillemineault, qui fut, il y a quelques années, un collaborateur enthousiaste de notre compatriote Henry Van de Velde, et qui est lui-même un des propagateurs de l'art nouveau en France, a bien voulu se charger de cette mission, en nous promettant des contributions régulières. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui la première de ses « Lettres de France ».

L. C.

Il faut ouvrir le bilan de l'année architecturale en France; les expositions ferment, la saison des travaux est commencée.

Les Salons ne nous ont apporté que d'estimables ouvrages d'artisans : le grès, le métal, les laques arrivent à la perfection. Le bois torturé pour une fantaisie toujours plus débauchée, sans aucun respect des fonctions mêmes, se rebelle. Les étoffes ne connaissent plus aucune retenue, et leur propre matière est niée honteusement.

Les artisans et les artistes qui approvisionnent en partie ces expositions y consacrent peu à peu le divorce de l'art dit « moderne » avec la Société. Ils ont leurs théoriciens : traditionnalistes, esthètes, savants chinois, sans compter les sous-groupes. C'est un monde factice où le snobisme domine le plus souvent.

Les Reconstructeurs, si sensibles à toute vitalité, sont surpris de cette activité. Leur discipline en est affaiblie. Ils oublient que « les générations actuelles sont plus disposées à se laisser convaincre par la raison et les bonnes raisons que par le cœur » (H. Van de Velde, Triple Offense à la Beauté). Les artisans leur font trouver ce cadre trop étroit. Excellente excuse. Ecoutez-

les : « Ma maison est pratique; merci, comme merci aux ingénieurs du chemin de fer, à la Compagnie des Téléphones. Vous n'avez pas touché mon cœur.

» Mais les murs s'élèvent sur le ciel dans un ordre tel que j'en suis ému. Je sens vos intentions. Vous étiez doux, brutal, charmant ou digne, vos pierres me le disent. Vous m'attachez à cette place et mes yeux vous regardent. Mes yeux regardent quelque chose qui énonce une pensée. Une pensée qui s'éclaire sans mots, ni sons, mais uniquement par des prismes qui ont entre eux des rapports. Ces prismes sont tels que la lumière les détaille clairement. Ces rapports n'ont trait à rien de nécessairement plastique ou descriptif. Ils sont une création mathématique de votre esprit. Ils sont le langage de l'Architecture. » (Le Corbusier-Saunier, L'Esprit Nouveau, n° 14.) Respectons la belle conscience qui ne craint pas de se révéler ainsi. Ça a été de tout temps l'inquiétude de l'architecture française d'exprimer tout ce qui est de l'homme même. Mais n'y a-t-il donc pas de meilleure raison à invoquer que celle du cœur? Passons au crible des méthodes scientifiques cette raison-là aussi. C'est l'affaire des savants. L'Architecte restera à sa place. Le décorateur méditera en Extrême-Orient où **Aninda Coomaraswamy** lui enseignera que le concept de beauté a pris naissance chez le philosophe non chez l'artiste. Lui s'est toujours occupé à dire clairement ce qu'il avait à dire (**Aninda Coomaraswamy**, La Danse de Civa. Traduction **Madeleine Rolland**).

Pour l'instant, les bonnes raisons suffisent pourvu qu'elles satisfassent à l'Architecture. C'est près des Artisans Inventeurs qu'il nous faut aller les chercher.

La Foire de Paris est leur salon. Ils y sont chez eux, au milieu de ces machines dont les reconSTRUCTEURS admirent tant la ligne. Ici l'usine élabore matériaux et machines. Matériaux : le problème est économique. Machines : il est social. Nous cherchions une bonne raison, en voici deux.

A vrai dire, les matériaux de remplacement ainsi que les matériaux standardisés ne font que de lents progrès. Ils semblent solliciter en vain l'Architecte. Aussi les applications sont-elles extrêmement modestes.

Mais les machines! Pour le ménage, pour la ferme, pour le bureau : commodité des travaux, vie plus facile, vie plus confortable; tout cela s'organise. Bientôt la machine, par son application, va permettre de créer la petite usine, la sous-station nécessaire à la vie de l'individu ou à celle de la collectivité. Alors l'Architecte se trouvera en présence du vrai problème : une série de fonctions dépendantes les unes des autres, qu'il lui faudra intégrer dans l'unité de l'ensemble. Alors son plan devra être organique et non plus fantaisiste. Il créera pour la vie qui demande aide.

La Foire de Paris est consolante, l'humble effort y éclate. Coordonné, il est de force à se soulever lui-même. Déjà, il s'élève.

Marcel GUILLEMINAULT.

QUESTIONS ACTUELLES

L'ARCHITECTURE SCOLAIRE

C'est une adaptation parfaite des constructions aux nécessités nouvelles, aux matériaux; c'est la réalisation du programme et la structure qui nous mèneront à l'art nouveau et non pas à une modification du décor.

DE BAUDOT.

L'ECOLE RURALE A 4 DEGRES (pour garçons)

Le programme du Gouvernement : construction des écoles, prévoit à cette heure les locaux suivants : salles de classe, salle de travail manuel, gymnase, salle de visites médicales et d'orientation professionnelle, vestiaires, W.-C. et urinoirs, préau couvert, cour d'exercice, lavoirs, bains-douches, bibliothèque et salle de lecture.

Devant le développement prodigieux — dans les autres pays, y compris le Japon — de la cinématographie pédagogique, il sied de prévoir, en outre, une salle de projections lumineuses et cinématographiques, pour l'avenir tout proche où l'image, fixe et animée, concourra activement chez nous à l'enseignement.

Les hygiénistes modernes, d'autre part, réclament une orientation plus logique des bâtiments, permettant une insolation maxima qui facilite l'action microbicide des rayons du soleil.

Enfin, des raisons économiques en même temps que la recherche du confort conseillent le groupement des locaux en ensemble pratique et harmonieux.

ORIENTATION

Au point de vue de l'insolation des locaux, il nous semble utile de préciser la direction des rayons solaires. On situe généralement, grosso modo, le lever du soleil à l'est et son coucher à l'ouest; or, cela n'est strictement vrai qu'à l'époque des équinoxes (21 mars et 23 septembre). Au solstice d'été (22 juin), le soleil se lève au nord-est et se couche au nord-ouest. Au solstice d'hiver (21 décembre), le soleil se lève au sud-est et se couche au sud-ouest.

Autre facteur important : inclinaison des rayons solaires. Cette inclinaison varie dans le cours d'une journée; elle est maximum quand le soleil apparaît dans la direction sud (quand nos horloges marquent, à peu près, midi).

Les inclinaisons approximatives des rayons solaires, à midi, pour la Belgique, sont de 40° au 21 mars et au 23 septembre, de 63° au 22 juin et de 17° au 21 décembre.

Conclusion : l'insolation des bâtiments (et par conséquent leur orientation) doit être calculée de façon à faire bénéficier les locaux scolaires du maximum de rayons lumineux, surtout pendant la période hivernale, époque pendant laquelle l'action solaire est la plus réduite.

Les divers locaux de notre école doivent être groupés, pour les raisons : économie, confort, ensemble décoratif; ils le seront donc suivant les lignes AB, BC, CD (voir figure).

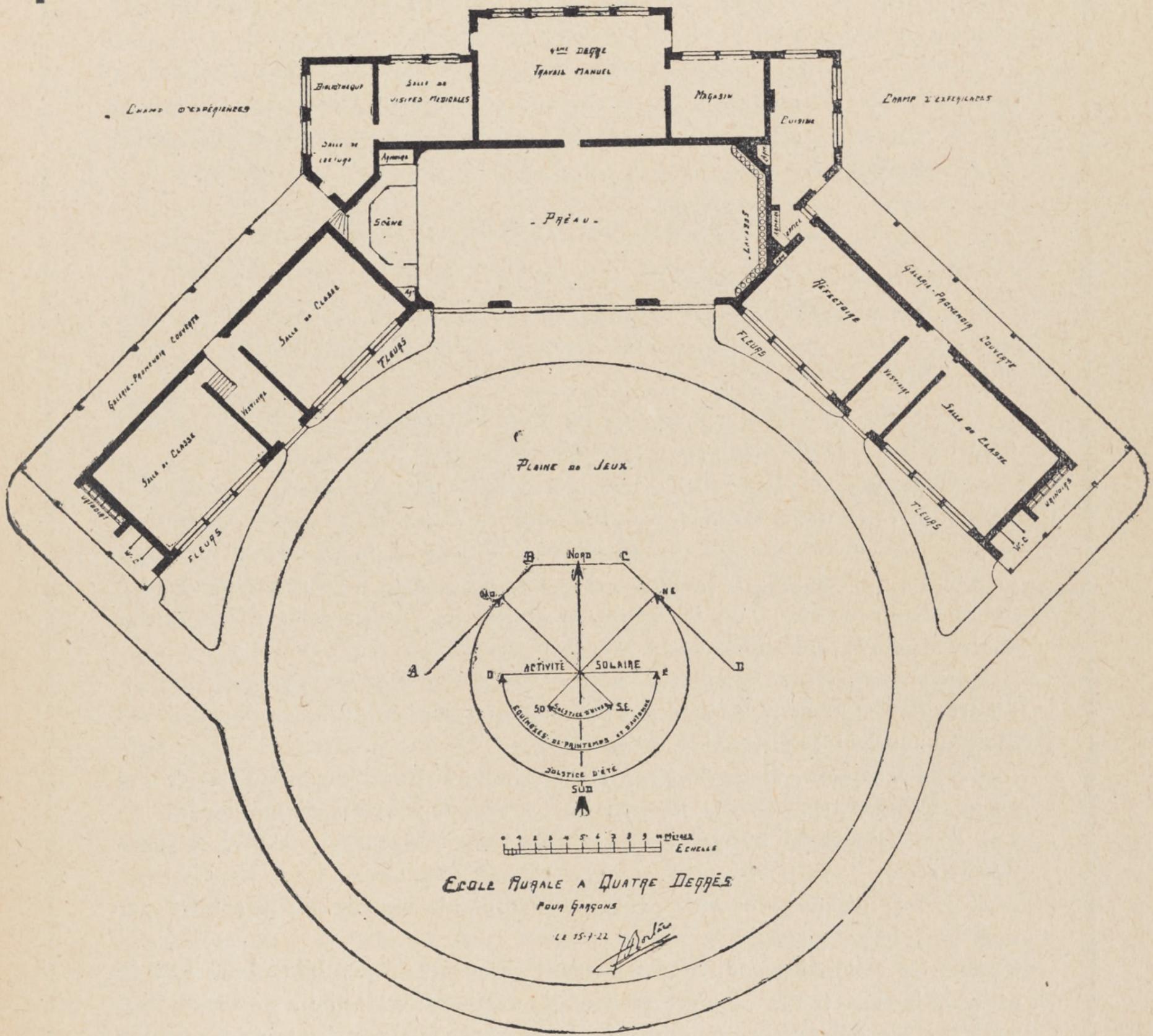
DES LOCAUX ET DE LEUR GROUPEMENT

Le cas est fréquent de communes scindées en plusieurs sections, ou de villages peu peuplés et suffisamment voisins pour que les administrations trouvent avantageux de centraliser l'enseignement en quatre classes, une par degré. L'ennui d'un trajet plus long pour les enfants sera largement compensé par les avantages multiples de cette centralisation; d'ailleurs, le cas étant fréquent des écoles intercommunales du quatrième degré, on pourrait y ajouter un réfectoire avec cuisine, lequel réduira, pour les élèves habitant le plus loin de l'école, les inconvénients d'un retour au logis pour le repas de midi.

Le préau couvert, qu'on situe généralement dans la cour, est presque toujours trop exigü pour abriter toute la population scolaire aux heures de mauvais temps, et notamment pour permettre aux enfants d'y jouer ou d'y prendre la leçon de gymnastique. Ce préau, isolé, revient, en outre, toujours assez cher. Nous pensons donc qu'un préau assez vaste, compris entre les salles de classe, en utilisant ainsi les murs existants, rendrait les plus grands services comme salle d'abri pour les jours de pluie, salle de jeux et de gymnastique, salle de fêtes et de cinéma, etc.

L'ECOLE ET LE CINEMA

Une parenthèse, que le lecteur voudra bien nous accorder, sur le **cinéma éducateur**, ne sera pas inutile ici, ne fût-ce que pour confirmer la nécessité de préau central que nous préconisons. Le ciné éducateur est établi (comme le constate encore « Le Soir » du 9 juillet, pour la Formation ouvrière) dans nombre de nos enseignements primaires, à commencer par ceux de Bruxelles, de Saint-Gilles, d'Anderlecht, etc. Des collections de films se constituent. Il y a mieux : certaines provinces, comme le Brabant et le Hainaut, accordent des crédits aux administrations communales qui forment des collections, et enfin, nombre d'établissements professionnels : les Arts et Métiers de Saint-Ghislain, l'Université du Travail de Charleroi, etc., ont établi des postes professionnels tout à fait remarquables. Bref, notre pays, s'il n'a pas encore réalisé beaucoup sous ce rapport, a tout de même fait quelque chose, et il n'est pas douteux que, des subsides et la bonne volonté aidant, il fera mieux encore, pour le plus grand profit de l'enseignement, de tout l'enseignement



ÉCOLE RURALE A QUATRE DEGRÉS
POUR GARÇONS

LE 15-1-22

J. Borlée

ÉCOLE RURALE
A QUATRE DEGRÉS.

J. BORLÉE.
ARCHITECTE

— y compris l'enseignement professionnel. Complété par d'autres formes de compréhension, la légende, le syllabus, le ralenti, la projection fixe (réalisable à n'importe quel moment du film, grâce à la lumière froide inventée par l'expert technique, M. J. Ritterath, de Los Angeles : température 70°, avec la lumière ordinaire, 1200°), l'enseignement par le cinéma doit **s'imposer** à bref délai et l'architecte se doit de prévoir, dès à cette heure, cette nécessité de demain en élaborant son plan d'école — et en prévoyant le **préau central** du groupe scolaire.

COMPOSITION DU GROUPE SCOLAIRE

Précisions : (voir figure).

1. Préau central à façade complètement ouverte, direction E. O. permettant de recevoir les rayons solaires depuis le lever de l'astre jusqu'à son coucher (solstice d'hiver).

2. Salles de classe, au nombre de trois et réfectoire (les façades contenant les baies d'éclairage seront orientées ainsi : S.E.-N.E. et S.O.-N.E.).

Remarque : Cette disposition des locaux est également favorable à l'aération : les vents dominants, ayant une direction S.O., seront tangents à la façade gauche du groupe et frapperont la façade du préau suivant un angle de 45°, ce qui fait que (l'angle de réflexion étant égal à l'angle d'incidence) les remous constatés dans les cours encadrées de bâtiments se raccordant à angles droits seront supprimés.

3. Les corridors-vestiaires isolent complètement les classes l'une de l'autre; ils renferment les escaliers d'accès aux cabines de bains-douches établies au sous-sol (c f. La Cité, n° 2, 1922).

4. La classe-atelier (4^e degré) sera située au nord du préau, isolée des autres classes, avec deux sorties sur les jardins et champs d'expériences.

5. Le magasin à matières premières sera contigu (à droite) à cette dernière.

6. La cuisine, avec entrée indépendante, est séparée du réfectoire par l'office.

7. La salle de visites médicales sera adjacente à la bibliothèque et à la salle de lecture (cette dernière servant d'antichambre les jours de visite).

8. Des galeries-promenoirs couvertes rompent la monotonie des murs aveugles, décorés, d'ailleurs, de collections didactiques : tableaux, plantes, insectes, etc., et servent d'abri, en cas d'intempéries, pour cours en plein air, tout en permettant l'accès des W.-C. sans devoir s'exposer à la pluie.

9. En cas d'utilisation par le public des bibliothèques, bains-douches, salle de gymnastique, salle de visites médicales et de consultation de nourrissons, etc., tous ces services sont pourvus d'entrées particulières indépendantes des salles de classe.

10. La plaine de jeux centrale, encadrée par les bâtiments, est protégée des vents du Nord par le groupe scolaire même.

CONSTRUCTION

Ces constructions sont établies en matériaux apparents, mis en œuvre rationnellement; comme elles sont érigées en pleins champs et qu'il sied de réduire au minimum les travaux d'entretien, que, de plus, des raisons d'économie nous imposent des solutions nouvelles réalisables par l'emploi de matériaux nouveaux, nous supprimons les inutiles toitures en pente (n'abritant que le plafond et non un étage ou un grenier) et les remplaçons par des toitures en terrasse de béton armé qui pourront supporter un réservoir de distribution d'eau (lequel jouera en même temps comme régulateur de température des classes situées en-dessous).

Au fronton de l'édifice, un seul ornement : le cadran solaire vertical, avec devise appropriée : Le temps fuit; Enfant, le temps passe, etc.

Les façades et cours sont égayées par des fleurs et de la verdure, cette dernière soulignant les grandes lignes du dessin architectural.

Jodoigne, le 20 juillet 1922.

J. BORLEE.
architecte.

... Nous demandons aux artistes de garder leur liberté et leur **originalité** complètes; nous les mettons en garde contre le danger qu'il y a de **copier**, d'une façon littérale, les formes **mortes** du passé; nous les invitons à s'imprégner de la tradition, à entrer en communion spirituelle avec les meilleurs artistes de tous les pays et de tous les temps, pour puiser à ce contact, vivifiant, s'il est bien ordonné, la force d'être originaux à leur tour. Désireux de collaborer avec notre siècle, comment essayerions-nous de nous dérober aux formes sociales, scientifiques, économiques, qu'il a revêtues?...

... Nous disons aux élus de tendre à tous une main fraternelle. Nous leur rappelons que la beauté ne réside essentiellement ni dans les objets précieux, ni dans des choses exceptionnelles. Nous appelons **les soins les plus délicats** sur l'ensemble des éléments dont s'entoure notre vie quotidienne. Nous sommes persuadés que pour auréoler notre temps, le monument grandiose et la statue splendide sont insuffisants et que l'art n'aura accompli sa mission parfaite que s'il étend son sourire, son charme et ses bienfaites joies, jusqu'à la demeure de l'ouvrier et du paysan...

(Extrait de la conférence « La Maison Française à l'étranger », faite le 27 janvier 1917, au Collège libre des sciences sociales, par Léon Rosenthal, Président de l'Art de France).

Nouveaux Procédés de Construction pour Habitations à bon marché

Le Béton de Cendree coulé. = Les Toitures « Non Plus »

Jusqu'à présent, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché avait préconisé uniquement la construction d'habitations en briques, parce que ce procédé a reçu la consécration des siècles et que seul il a donné satisfaction entière, sous notre climat.

Mais la brique, en ces derniers temps, a haussé considérablement de prix, et est d'ailleurs de plus en plus difficile à trouver en quantités aussi considérables que celles qui sont nécessaires pour la construction en masse d'habitations à bon marché. A cette pénurie de matériaux est venue s'ajouter l'exode des maçons vers la France, et il s'est bientôt avéré qu'il était indispensable, sous peine de voir encore le prix de la construction renchérir, de recourir le plus tôt possible, là où les circonstances s'y prêtent, à l'emploi d'un succédané de la brique. Il en existe des quantités dans le commerce et presque journellement le public est sollicité par des représentants de maisons s'occupant de la fabrication ou du lancement de « procédés nouveaux » ou de « matériaux nouveaux ».

La Société Nationale qui, comme nos lecteurs le savent, possède un champ d'expériences à Anderlecht, a fait une étude consciencieuse de la plupart des procédés existants.

Il résulte de ces études — nous dit-elle dans une communication récente — que l'un des meilleurs succédanés de la brique est le béton de cendrées, employé dans des conditions très précises qui découlent de l'expérience acquise et qui forment la base d'une technique très nouvelle et très peu approfondie jusqu'à présent en Belgique.

Au cours d'une conférence qu'il a don-

née devant les techniciens des sociétés agréées par la Société Nationale, des architectes, des entrepreneurs, etc., M. Gielen, Secrétaire Général de la Société Nationale, a donné des renseignements fort intéressants concernant ce mode nouveau de construction. Le résultat des expériences entreprises en France, en Hollande, en Allemagne, prouve indiscutablement — nous a dit M. Gielen — que le béton de cendrée coulé constitue un matériau de tout premier ordre, permettant de réaliser des économies considérables. C'est surtout en Allemagne que l'on utilise ce matériau sur une vaste échelle, pour la construction d'habitations à bon marché. Le conférencier a donné des vues lumineuses et cinématographiques montrant la mise en œuvre du matériau et des applications fort heureuses au point de vue architectural. Parlant de la **composition de l'aggloméré de cendrée**, il nous a dit que cette composition était variable avec les cendrées utilisées.

A Mersebourg, elle comprend généralement une partie de ciment pour 20 à 30 parties de cendrées et de sable.

La Société Nationale se charge de faire connaître aux sociétés de construction le dosage à employer, moyennant l'envoi d'un échantillon du matériau proposé.

Reste la question du type de **coffrage** à utiliser pour la mise en œuvre de ce matériau. Là encore, M. Gielen nous a donné des renseignements fort utiles et a vivement intéressé ses auditeurs par la description d'un coffrage standardisé fort employé en Allemagne et dénommé **coffrage « Non plus »**.

Ce coffrage, construit entièrement en bois, comprend en principe à la base une sorte de gabarit, constitué par deux madriers

tenus à une distance égale à l'épaisseur à donner au mur, par des traverses dont les extrémités, terminées en queue d'aronde, s'emboîtent dans des encoches taillées dans les madriers. De cette base partent des montants verticaux à 1 M d'axe en axe qui sont raccordés à leur extrémité à un gabarit identique à celui de base. Les intervalles entre ces montants sont fermés par des volets qui sont fixés au moyen d'une pièce de bois tournante. Les cadres des fenêtres et des portes sont ajustées dans le coffrage avant la coulée du béton; on réalise ainsi une sérieuse économie de temps et de main-d'œuvre, en évitant l'insertion ultérieure des châssis.

Ainsi constitué, le coffrage permet la coulée d'un étage. Cinq ou six jours après le coulage du béton, le coffrage peut être enlevé et servir immédiatement à la construction de l'étage suivant ou d'une maison nouvelle. Les frais du coffrage sont ainsi répartis sur un grand nombre de constructions et se réduisent à peu de chose par maison.

De l'avis des techniciens qui l'ont pu apprécier, ce coffrage paraît être le plus simple et le plus ingénieux de ceux qui ont été mis en avant jusqu'à ce jour. Il permet des variations faciles dans l'exécution des baies de portes et de fenêtres; il permet, en outre, l'utilisation d'une main-d'œuvre non spécialisée.

Au cours de cette même conférence, M. Gielen a décrit un nouveau mode de construction de toitures dont le Comptoir National des Matériaux s'est également assuré la licence.

Le principe de cette **toiture « Non Plus »** est le même que celui qu'on rencontre dans la fabrication des charpentes en fer où l'on a abandonné le fer en barre pour le fer profilé. La toiture est constituée par des voliges toutes semblables, longues de 2 mètres, cintrées et terminées par un biseau. Elles sont assemblées par un système simple d'écrou. Cette toiture affecte une forme cintrée qui permet de rehausser d'autant le plafond des chambres construites sous les combles : elle présente sur la toiture plane les avantages

suivants : elle est plus rigide, donne moins de prise à l'action des vents, permet une meilleure utilisation des vides dans la construction des lucarnes.

Le Comptoir National des Matériaux, qui a pris le monopole du coffrage et de la toiture, cèdera ses droits de licence aux sociétés locales, sans esprit de lucre.

A ces explications, M. l'architecte Eggerix en ajouta, d'ordre plus technique, concernant les expériences faites à Anderlecht et les avantages respectifs des procédés de construction par blocs et monolithes. Nous ne nous étendrons pas sur cette communication qui fera sans doute l'objet prochainement de publications détaillées et précises.

Les architectes et entrepreneurs qui n'ont pu assister à la réunion dont nous venons de rendre compte ou qui désirent recevoir des explications complémentaires, trouveront à la Société Nationale des techniciens qui se mettront volontiers à leur disposition et leur donneront tous les renseignements désirables. Ils trouveront au siège de la Société Nationale des reproductions à échelle réduite, du coffrage et aussi de la charpente de la toiture en voliges, dont le principe a été exposé.

D'autre part, en vue de permettre aux intéressés de se rendre compte « de visu » des avantages du mode de construction en béton de cendrée, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché organise un voyage collectif à Mersbourg (Allemagne) où ces méthodes ont reçu l'application la plus parfaite et la plus propice à servir d'exemple à nos techniciens.

Le programme du voyage est établi comme suit :

Départ de Bruxelles, le samedi 26 août, à 14 h. 10; arrivée à Berlin, le dimanche 27 août, à 8 h. 55 du matin. Journée libre.

Lundi, 28 août : visite de Mersbourg; mardi, 29 août : visite de Köpenich et Dahlen; mercredi 30 août : visite des quartiers ouvriers.

Départ de Berlin, le mercredi 30 août, à 22 heures; arrivée à Bruxelles, le jeudi 31 août, à 18 h. 8.



ARCHITECTURE

X^e Congrès International des Architectes

tenu à Bruxelles, du 4 au 11 septembre 1922, à l'occasion du 50^e anniversaire
de la fondation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique

Sur l'initiative de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, le X^e Congrès International des Architectes se tiendra à Bruxelles du 4 au 11 septembre 1922.

Simultanément s'ouvriront une exposition internationale d'architecture et une exposition rétrospective nationale.

« Jamais, peut-être — disent les organisateurs dans l'appel qu'ils ont adressé au public — pareille manifestation ne se sera présentée sous les auspices plus favorables.

» La guerre avait brusquement interrompu les préparatifs du X^e Congrès international, qui devait tenir ses assises à St-Petersbourg, en mai 1915.

» Pendant la guerre, les architectes de tous les pays ont vécu dans l'isolement, et, depuis l'armistice, ils n'ont pu entretenir avec leurs confrères mondiaux que des rapports précaires.

» Voici que se renoue le fil des Congrès dans le même temps où la Société Centrale fêtera le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cette heureuse circonstance inspirera à nos confrères étrangers des raisons de plus de participer aux réunions internationales de cette année.

» Enfin, le théâtre de la guerre, où tant de peuples ont mêlé leur sang qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que tous les êtres humains du globe pleurent la perte d'un parent ou d'un ami, sera, pour nos confrères étrangers, l'occasion d'assister plus nombreux au X^e Congrès et, disons-le avec fierté, de se convaincre de la vitalité de notre pays. »

Le Congrès, qui réunira les délégués de tous les pays amis, sera placé sous la haute présidence de Monsieur Girault, membre de l'Institut de France et Président du Comité permanent des Congrès internationaux des Archi-

tectes. Le Comité Belge organisateur est présidé par M. l'architecte J. Caluwaert. M. l'architecte R. Moenaert en est le Secrétaire Général. Il a obtenu le patronage officiel de MM. le Ministre des Sciences et des Arts, le Ministre des Travaux Publics, le Gouverneur de la province du Brabant et M. le bourgmestre de Bruxelles. Les organisateurs sollicitent le patronage de S. M. le Roi.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en publiant in extenso le programme du Congrès ainsi que le règlement de l'Exposition.

PROGRAMME

Bruxelles, lundi 4 septembre. — A 10 heures du matin : Conférence des membres du Comité permanent international des Architectes, Palais d'Egmont. A 2 heures : Ouverture solennelle du Congrès international des Architectes, au Palais des Académies, Première séance de travail.

Bruxelles, mardi 5 septembre. — A 10 heures : Ouverture des Expositions internationale, nationale et nationale rétrospective, au Palais d'Egmont; De 2 à 6 heures : Séance de travail, Palais d'Egmont. A 19 h. 1/2 : Représentation de Gala au Théâtre Royal de la Monnaie.

Bruxelles, mercredi 6 septembre. — De 9 heures à midi : Séances de travail, Palais d'Egmont. De 2 à 6 heures : Visite de la ville de Bruxelles.

Zone dévastée, jeudi 7 septembre. — Départ pour Ypres en chemin de fer : visite de la région dévastée en auto-cars; logement à Bruges.

Bruges, vendredi 8 septembre. — Réception à l'Hôtel de Ville de Bruges par les autorités communales. Visite de la ville. Retour à Bruxelles en chemin de fer.

Anvers, samedi 9 septembre. — Départ pour Anvers en chemin de fer. Réception par la Société Royale des Architectes d'Anvers. Séance de travail. Visite de la ville. Excursion sur l'Escaut. Retour à Bruxelles.

Bruxelles, dimanche 10 septembre. — De 9 heures à midi : Visite des expositions. Après-midi : Excursion à Tervueren ou à Louvain. A 7 h. 1/2 : Banquet à l'Hôtel Métropole.

Bruxelles, lundi 11 septembre. — A 10 heures : Séance de clôture au Palais d'Egmont.

LES THEMES

- I. — De la responsabilité des Architectes.
- II. — Barème des honoraires des Architectes.
- III. — Le recrutement des Architectes fonctionnaires de l'Etat et des Municipalités.
- IV. — Le droit d'auteur des Architectes.
- V. — La profession d'Architecte, ses devoirs et ses droits.
- VI. — La femme Architecte.

- VII. — Les concours publics nationaux et internationaux d'Architecture. — La situation de l'Architecte lauréat d'un concours international ou chargé de travaux à l'étranger.
- VIII. — Le tracé des villes.
- IX. — Les habitations à bon marché.
- X. — L'influence du régionalisme en Architecture.
- XI. — La conservation des monuments historiques; sa conciliation avec les exigences économiques, hygiéniques et sociales des villes.

COTISATIONS

Il est rappelé aux Congressistes que :

La cotisation des membres adhérents du Congrès est de cinquante francs (monnaie belge).

La cotisation est de trente francs pour les dames accompagnant les membres du Congrès. Cette cotisation leur donne le droit d'accompagner les congressistes dans les réceptions, visites et excursions.

Les membres adhérents recevront gratuitement toutes les publications.

EXCURSIONS ET RECEPTIONS

Le programme détaillé des excursions et réceptions ainsi que la côte-part éventuelle des adhérents seront communiqués ultérieurement.

A titre d'indication, voici un aperçu des frais approximatifs de chacune des journées d'excursion ou réception.

Gala au Théâtre Royal de la Monnaie. — Les places du rez-de-chaussée et de la première galerie sont mises à la disposition des membres du Congrès. — Prix des places : Fauteuil d'orchestre, baignoires, premières loges et premiers balcons : 12 fr. Parquet, 8 fr. Parterre, 5 fr.

Zone dévastée. Trajet de Bruxelles à Ypres en chemin de fer 2^e classe (aller) : 17 fr. 10.

Excursion en auto-car : 10 fr.

Déjeuner à Ypres : 8 à 12 fr.

Dîner à Bruges : 10 à 15 fr.

Logement à Bruges avec petit déjeuner du matin : 10, 12, 15 fr.

Trajet de Bruges à Bruxelles en chemin de fer 2^e classe (aller) : 13 fr. 90.

Anvers. Trajet en chemin de fer 2^e classe (aller) : 6 fr. 20.

Déjeuner : 10 fr. Excursion en bateau : 5 fr.

Bruxelles. Dimanche 10 septembre — Banquet à l'Hôtel Métropole : 50 fr. Vins compris.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONGRÈS

Article 1^{er}. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, le X^e Congrès international des Architectes aura lieu à Bruxelles du 4 au 11 septembre 1922.

Art. 2. — Ce Congrès réunit les Architectes des pays amis dans le but d'examiner diverses questions qui concernent l'architecture au point de vue artistique et scientifique; de constater les récents progrès faits dans la construction moderne, et

d'étudier les conditions du perfectionnement de l'éducation de l'architecte.

Art. 3. — Seront membres du Congrès :

- a) Les membres du Comité permanent international;
- b) Les membres d'honneur;
- c) Les délégués des Gouvernements;
- d) Les délégués des Municipalités et Administrations;
- e) Les délégués des Sociétés et Associations d'architecture ou de génie civil;
- f) Les membres effectifs des Sociétés d'Architectes et d'ingénieurs;
- g) Les personnes qui s'occupent particulièrement de l'étude des questions d'art, de science et de technique ayant rapport à l'architecture.

Art. 4. — Le Congrès peut avoir un Président d'honneur et des membres d'honneur constituant le Comité de Patronage, élus par le Comité d'organisation.

Art. 5. — Les travaux du Congrès consistent dans l'examen et la discussion des rapports et études présentés : la rédaction de solutions sur ces rapports et sur les travaux de commission nommée pour l'étude de questions spéciales.

Tous les rapports en communication sur une des questions du programme ou sur tout autre sujet doivent être préalablement présentés au Comité.

Art. 6. — Pendant la durée du Congrès, le Comité organisera des expositions, des visites de monuments, des excursions, etc.

Art. 7. — Le Comité peut présenter au Gouvernement des requêtes et demandes sur toutes les questions qui ont trait au Congrès.

Art. 8. — Le Comité élabore un règlement d'ordre pour les séances, l'examen préalable des rapports, etc.

Art. 9. — Le Président, le Vice-Président et les Secrétaires sont élus par ce Comité d'organisation.

Art. 10. — Pour le succès des travaux du Congrès, les rapports ou communications peuvent être, selon décision du Comité, répartis entre plusieurs sections; le nombre des sections et leur compétence sont fixés par le Comité. Chaque section élit son président, vice-président et ses secrétaires, qui doivent rédiger les procès-verbaux des séances et les communiquer immédiatement (après la clôture de chaque séance) au secrétariat-général.

Art. 11. — Le Comité décide toutes les ques-

tions administratives et rédige un rapport général des questions examinées et des décisions prises.

Art. 12. — Les Présidents du Congrès et des sections peuvent admettre aux séances des personnes (non membres du Congrès), qui peuvent, par leurs connaissances spéciales, être utiles à la solution des questions, toutefois seulement avec droit de voix consultative.

Art. 13. — Toutes les décisions doivent être prises (dans les sections) à la majorité et en présence d'au moins vingt membres.

Art. 14. — Les communications seront faites en séances générales ou en séances de sections.

Art. 15. — Les ressources du Congrès consistent dans les cotisations des membres, des subventions, etc.

Toutes ces ressources restent à la disposition du Comité d'organisation qui, après la clôture du Congrès, dresse un compte rendu avec pièces justificatives.

Art. 16. — La cotisation des membres du Congrès est fixée à 50 francs belges.

La cotisation des dames accompagnant les membres du Congrès est de 30 francs belges. Cette cotisation leur donne le droit d'accompagner les congressistes dans les réceptions, visites et excursions.

REGLÈMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONGRES

Art. 1^{er}. — Les personnes qui répondent aux conditions de l'article 3 du Règlement général et désirent être membres du X^e Congrès international des Architectes, sont priées d'adresser leur adhésion au Comité d'organisation, à Bruxelles, avenue Louise, 290, en lui faisant parvenir la cotisation fixée par l'article 16 du Règlement général.

Art. 2. — La langue officielle du Congrès est le français.

Messieurs les Délégués officiels des Gouvernements ont la faculté de parler dans la langue de leur pays.

Les vœux et résolutions doivent être rédigés en langue française; la rédaction en français peut être accompagnée de traductions littérales.

Art. 3. — Chaque membre du Congrès, après versement de sa cotisation, recevra :

- a) Une carte personnelle qui lui sera délivrée par les soins du bureau du Comité d'organisation;
- b) Un insigne du Congrès;

c) Le bulletin quotidien pendant la durée du Congrès.

Art. 4. — Les membres du Congrès ont seuls droit d'assister aux séances qui ne sont pas publiques, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions et aux votes, ainsi qu'aux réceptions, visites et excursions préparées par le Comité. Ils recevront seuls les publications diverses relatives au Congrès et jouiront des avantages qui auront pu être obtenus en vue du Congrès.

Art. 5. — L'ordre du jour sera établi par le Comité d'organisation.

Art. 6. — Les membres du Congrès qui veulent faire un rapport sur une des questions du programme ou tout autre objet, sont priés d'en aviser le Comité aussitôt que possible, et pas plus tard que le 15 août 1922, en précisant le texte, le sujet et les thèses de ce rapport.

Art. 7. — Les orateurs ne pourront occuper la tribune plus de dix minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'Assemblée consultée n'en décide autrement. Cet article ne concerne pas les conférences.

Art. 8. — Un service sténographique sera organisé. Toutefois, pour éviter tout malentendu, les membres du Congrès qui auront, avec l'agrément du Président, pris la parole, devront remettre au Secrétaire de cette séance un résumé succinct de leurs remarques ou répliques avec leur signature.

Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu, ou le nom seul de l'orateur sera mentionné comme ayant pris part à la discussion.

Art. 9. — Les amendements et la promotion de nouvelles questions en dehors du programme ne peuvent avoir lieu que du consentement préalable du Président.

REGLEMENT SPECIAL

POUR L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART ARCHITECTURAL

A l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la S. C. A. B. et simultanément avec le X^e Congrès international des Architectes, une exposition internationale d'Art architectural s'ouvrira le 5 septembre 1922, au Palais d'Egmont, à Bruxelles.

L'Exposition sera ouverte du 5 au 15 septembre 1922.

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin de l'Exposition.

Le jury d'admission acceptera toute œuvre d'architecte présentant un intérêt artistique.

Les œuvres de l'Art de l'Architecte ne sont pas limitées à l'Architecture, c'est-à-dire qu'elles peuvent comprendre, outre les rendus d'Architecture, la décoration, l'art appliqué, la sculpture, la peinture, la gravure, le dessin. — L'Œuvre ne peut être prise en considération que si elle a pour auteur un Architecte. — Les photographies seront acceptées, à condition d'être d'un format minimum de 24 × 30 centimètres, de présenter un caractère artistique et d'être de bonne exécution. — Elles devront être mises sous verre.

En général, toutes les œuvres devront être encadrées sous verre ou non; les rendus d'architecture peuvent être tolérés tendus sur châssis en bois.

Les œuvres de sculpture devront être munies d'un plateau en bois pour servir de support. L'auteur indiquera la hauteur à laquelle il désire voir placer le plateau.

Un Comité spécial composé de M. Maukels, président, et de M. Mercenier et Van Montfort, est chargé de l'organisation de l'exposition.

Toute la correspondance y relative doit adressée à M. Henry Van Montfort, Secrétaire, 20, rue Timmermans, Forest-Bruxelles.

Il y aura autant de sections que de pays représentés au Congrès.

Chacune des sections organisera sa participation et fera procéder au placement des œuvres par un délégué de son choix, lequel correspondra avec le Comité organisateur à Bruxelles.

Le Bureau de chacune des sections, fera connaître l'importance de sa participation au Comité d'organisation à Bruxelles, avant le 15 juillet 1922, dernier délai.

Un plan de situation avec élévation, permettra de déterminer l'emplacement des envois; ce plan sera envoyé par le Comité d'organisation après le 15 juillet au bureau de chacune des sections.

Il sera publié un catalogue de l'Exposition pour l'impression duquel les exposants voudront bien envoyer, par l'intermédiaire du bureau de leur section, une courte notice explicative des œuvres envoyées. Cette notice devra parvenir au Comité d'organisation à Bruxelles avant le 1^{er} août, dernier délai. — Les œuvres destinées à l'exposition, devront être expédiées à l'adresse suivante :

« Comité d'organisation de l'Exposition d'Archi-

itecture (5 au 15 septembre 1922) Palais d'Egmont à Bruxelles. »

Les œuvres devront être rendues franco au local de l'Exposition, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 20 août 1922, dernier délai.

Toutes les œuvres destinées à l'Exposition devront être soigneusement emballées et expédiées dans de robustes caisses en bois bien vissées, à l'abri de tout dégât.

Le Comité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient se produire pendant le transport des œuvres.

Toutes les dispositions seront prises pour assurer la bonne conservation dans les locaux de l'Exposition.

Les frais de déballage et réemballage seront à la charge du Comité d'organisation du Congrès.

La construction des cloisons, la décoration de l'Exposition, les inscriptions, etc., se feront aux frais du Comité d'organisation du Congrès. Cependant, chaque section peut faire, à ses frais, des aménagements et des installations spéciaux.

Chaque section supportera elle-même les frais de transport tant à l'aller qu'au retour.

Le transport des œuvres jouira d'une réduction sur le réseau belge; les exposants trouveront ci-après l'annexe à la circulaire ministérielle n° 44, du 5 juin 1922 relative à cette réduction.

LE DIPLOME D'ARCHITECTE. — La « Chronique des Travaux Publics » signale que MM. les députés Buyl, Wauwermans et Fischer ont déposé un projet de loi relatif à l'obtention du diplôme d'architecte.

Ce projet stipule que le titre d'architecte pourra être maintenu à tous ceux qui exercent actuellement le métier d'architecte et paient patente, ainsi qu'aux architectes fonctionnaires de l'Etat, des provinces et des villes.

Désormais, les aspirants architectes devront, avant de passer un examen technique, subir une épreuve en loge, épreuve qui comportera une série de dessins, un projet complet avec fragments à grande échelle d'un édifice de grandeur moyenne; il y aura au surplus, un examen oral et écrit se rapportant à l'histoire de l'architecture, à la géométrie de tous les degrés, aux rudiments de chimie, de physique, de mécanique, et.c

D'autre part, le projet de loi prévoit pour le récipiendaire un stage de trois ans.

CONSTRUCTION D'UN SANATORIUM PROVINCIAL A WORTEGEM (Flandre Orientale). — Le conseil provincial de la Flandre orientale a décidé de construire à Wortegem un sanatorium pour tuberculeux. Vu le grand nombre de tuberculeux dans cette province (on les évalue à 4.000) la construction de cet établissement s'imposait. L'emplacement, dans le bois de Bandel, sur un terrain élevé est très favorable.

D'après ce que nous avons entendu dire l'élaboration des plans aurait été confiée à M. Mortier, architecte provincial, en collaboration avec un de ses collègues.

PROJETS DE STADE OLYMPIQUE POUR PARIS. — Le comité olympique français a organisé un concours en vue de la construction du stade olympique de 1924, qui sera certainement bâti à la porte d'Auteuil. L'exposition des projets a eu lieu à l'Ecole des Beaux-Arts. Un journal français (*Ercelsior*, 11 février 1922) a consacré à cette exposition une étude que la Revue *la Construction Moderne* résume comme suit :

Deux grands principes ont guidé M. Faure Dujarric, tous deux dans le but d'assurer, en construisant son stade, la parfaite régularité des épreuves. Il s'est particulièrement dans ce but, attaché à isoler concurrents et officiels en construisant, tout autour de l'arène, un chemin en défoncement, véritable cour anglaise, où les athlètes et les officiels pourront évoluer à leur aise, tout voir sans gêner les spectateurs, qui seront aussi dans l'impossibilité d'envahir le terrain. Le public accédera par 92 entrées différentes, à 1.000 sections d'environ 1.000 places chacune et ne pourra passer d'une section à une autre. A ce sujet, rappelons que le fameux « Yale Bowl », considéré comme le modèle du genre, comprend 35 entrées pour 70.000 spectateurs.

La façade du stade se compose de simples colonnades antiques sur le modèle des arènes d'autrefois. Enfin une grande entrée triomphale donne accès à une large avenue qui conduit directement à l'intérieur du stade, et aboutit à la tribune présidentielle.

Ce stade peut être construit en un an.

Voici un autre projet d'architectes sportifs : c'est celui de MM. Brandon, G., de Saint-Cyr, et Henri Bard. Bien étudié, il est d'une haute et toute moderne beauté artistique; il est conçu avec le souci des réalisations pratiques et un constant et très heureux effort qui a permis à ses auteurs

de prévoir tous les problèmes sportifs qui se poseraient. Ainsi, pour donner de suite un exemple, le stade nautique, avec son bassin cruciforme et ses dispositifs d'une extrême ingéniosité. Ainsi également la toiture du grand stade, soutenue par des piliers qui ne gênent point n'étant placés que devant les sept derniers rangs où ne sont que des spectateurs debout.

Chaque terrain de sport est, dans ce projet, entouré d'un fossé réel, qui constitue une protection contre tout envahissement de l'arène par le public (système également adopté entre les différentes catégories de places) et qui permet de plus l'installation d'un couloir de service.

Le projet de M. Guillaume Tronchet a été élaboré dans le dessein de satisfaire aux conditions suivantes : le programme général indique la piste en forme d'ellipse allongée, destinée aux athlètes et l'amphithéâtre de gradins prévu pour 80,000 spectateurs. Une des particularités de ce projet est que M. Tronchet a évité la multiplicité des colonnes de soutènement qui gênent la visibilité des spectateurs, en tendant, par-dessus la surface des gradins, un immense auvent construit en béton armé, comme le stade entier. Les nombreux escaliers d'accès suivent la direction des fermes et, comme elles, sont à l'air libre.

Une autre particularité de ce stade est que l'architecte a prévu à mi-hauteur de l'amphithéâtre une ceinture de cellules prévues pour les athlètes dans le but d'épargner ainsi l'onéreuse construction d'hôtels et l'encombrement.

La vue perspective évoque la carène d'un immense vaisseau vue à hauteur de la ligne de flottaison.

Dans le *Temps* du 15 février, M. Léandre Vaillat examine d'autres projets : pour M. Boileau, la question de la couverture ne se pose même pas : il la supprime; l'évidement des tribunes entre les montants de la façade procure à l'esprit une sorte de satisfaction, et au regard une incertitude; l'ensemble du dessin est correct, intelligent, avec une volonté de simplification qui ne manque pas de grandeur, mais qui est un peu dure et monotone. Je vérifie un esprit analogue sur les plans de M. Sue, avec moins de sécheresse; sa façade pour le grand stade athlétique satisfait notre goût du rythme, par l'alternance des lignes verticales, qui signalent les points d'attache de la construction, et des larges baies en plein cintre, qui indiquent avec sécurité les passages d'accès et de sortie; à l'intérieur on appréciera cette classification des places debout échelonnées sur des gradins aux extrémités arrondies de la piste ovale, et des places assises qui, étagées en face de la ligne droite, passent avec raison pour les meilleures; enfin la question de la couverture est abordée et résolue d'une manière qui doit recueillir tous les suffrages :

M. Sue adopte en effet le principe des balcons superposés dans les théâtres, dont le supérieur abrite l'inférieur; il accouple donc, de cette manière, les séries de gradins deux par deux, ce qui diminue la portée de la couverture, partant la simplifie. Par ces dispositions, M. Sue satisfait à l'économie du programme, de même que par son architecture apparente il s'évade enfin du style d'exposition, d'usine ou de gare, qui semble s'imposer avec une déplorable fatalité à la plupart des autres projets.

Sur les principes généraux à appliquer en la matière, on lira utilement l'article : Le Stade de l'Université d'Ohio, paru dans la *Construction Moderne* du 18 septembre 1921, planches 201 et 202.

PROCEDES DE CONSTRUCTION RAPIDE. — Le docteur autrichien R. Ditmar a récemment pris un brevet pour protéger son invention d'un nouveau système de construction, qu'il dit peu coûteux. A vrai dire ce système n'est pas nouveau, puisqu'il est depuis longtemps connu des Chinois et des Japonais. Voici en quoi il consiste :

On place d'abord verticalement et à une certaine distance l'un de l'autre, deux treillis ou réseaux parallèles, que l'on réunit par des fils. On forme une sorte de récipient, que l'on remplit de gravier en grains assez gros pour qu'ils ne passent pas à travers les mailles des réseaux. On applique ensuite, sur les surfaces extérieures des réseaux, un béton épais qui pénètre par les mailles et réunit les grains de gravier qui sont en contact immédiat avec lui. On obtient ainsi une couche dans laquelle les réseaux eux-mêmes sont enrobés.

Après le durcissement des surfaces extérieures, on peut retirer le gravier qui se trouve au milieu du récipient, et on le remplace par de l'asphalte, du goudron ou autre matière de remplissage. Cette substitution est particulièrement avantageuse pour la construction des parois de bateaux, et d'une manière générale, dans les cas où la légèreté doit s'allier à la résistance.

Parmi les avantages que l'inventeur fait ressortir, citons le bon marché, l'économie de matière coûteuse et la facilité avec laquelle ces panneaux ou dalles peuvent être transportés dans des régions d'un accès difficile, comme les régions montagneuses.

(Résumé, d'après la « *Construction Moderne* » d'un article paru dans la « *Revue des Matériaux de Construction* », janvier 1922.)

CONCOURS

PROGRAMME DU CONCOURS PUBLIC D'ARCHITECTURE ORGANISE PAR LA PROVINCE DU HAINAUT ET LA SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS ET LOGEMENTS A BON MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A BON MARCHÉ, AVEC MOBILIER INCORPORE DANS LA MAISON.

A. — BUT

Le mobilier est, à l'heure actuelle, coûteux comme l'habitation elle-même. Il entraîne pour les jeunes ménages qui doivent procéder à leur installation, une très lourde charge. Il est donc nécessaire d'équiper la maison de façon plus rationnelle en incorporant la plus grande partie du mobilier dans l'habitation elle-même.

En conséquence, le concours aura pour but la réalisation de plans de maisons à bon marché où la plus grande partie possible du mobilier sera incorporée dans la maison même et dont l'équipement ne nécessitera plus qu'un minimum de meubles.

B. — CONSIDERATIONS GENERALES

La disposition de la maison a varié avec les conditions de la vie. Certains outillages de la maison ont disparu ou tendent à disparaître. Le four à cuire le pain, par exemple, est devenu inutile et tout le monde souhaite la disparition de la buanderie, ce qui sera possible le jour où celle-ci deviendra un établissement d'intérêt collectif.

Par contre, d'autres outillages se sont peu à peu incorporés dans la maison; exemples : l'évier, le W.-C., le dispositif d'éclairage, etc.

Le foyer, qui, autrefois, faisait partie intégrante de la maison, a été remplacé par des poêles mobiles mais on souhaite qu'il soit de nouveau incorporé dans la maison. Toute suggestion dans ce sens serait bien accueillie, ainsi que toute autre question connexe telle que le chauffage de plusieurs pièces par le même foyer et la distribution de l'eau chaude.

Le mobilier de la maison doit donc être conçu de façon à faciliter les conditions d'existence et à réduire les parties mobiles, au minimum.

Ainsi, on peut comprendre que, suivant la ré-

partition des locaux et le dispositif intérieur de la maison, on trouvera par exemple :

1° Au parloir, appelé communément dans le Hainaut « la belle place » : une banquette, des armoires, un foyer, etc.

2° Dans la salle de famille, une ou deux armoires à vaisselle comprises comme des buffets, peut-être une armoire basse, peut-être une banquette ou un banc-coffre, etc.

3° Dans la laverie, une planche-égouttoir à appliquer à l'évier, une armoire garde-manger ventilée, une étagère, un bain avec dispositif de chauffage éventuel à proposer, un tub pouvant servir également de cuvette, etc.

Le poêle-cuisinière se trouverait dans la laverie ou dans la salle commune. Il est à remarquer que la laverie est le local contigu à la salle commune et où se font la préparation des aliments, le nettoyage de la vaisselle et les divers travaux intéressant la cuisine, alors que la buanderie est spécialement destinée au lavage du linge. On pourra prévoir, soit la séparation de ces deux services, soit leur réunion dans un même local. On pourrait également y annexer le petit local servant au lavage corporel soit par aspersion, soit par immersion.

4° Dans les chambres à coucher, des placards et éventuellement un ou plusieurs lits, lavabo et table de nuit.

Suivant la destination des armoires, celles-ci devraient être l'objet d'une ventilation hygiénique.

5° Des propositions concernant les revêtements extérieurs et intérieurs, pour chambres, armoires, planchers, plafonds, un système de ventilation, et toutes autres suggestions intéressant l'hygiène et le confort de l'habitation sont particulièrement souhaitables.

Il est bien entendu que cette répartition du mo-

bilier n'est donnée qu'à titre d'indication. La plus grande initiative est laissée aux concurrents pour équiper les différentes pièces de la maison de la façon la plus pratique et la plus en rapport avec les coutumes du pays hennuyer où ces maisons seront construites en premier lieu.

C. — CONDITIONS DU CONCOURS

1^o Le concours a un double objet :

a) La confection du plan d'habitation prévoyant l'incorporation dans la maison même de la plus grande partie possible du mobilier;

b) La confection, dans ses détails, des plans du mobilier même.

Sous peine d'exclusion du concours, les concurrents devront présenter tous les documents demandés ci-après, sous la forme et à l'échelle stipulées au programme. Les documents non demandés ne seront pas soumis à l'examen du jury.

2^o Le plan proposé doit être celui d'une maison comprise entre deux pignons; il se composera au minimum au rez-de-chaussée : d'une salle commune de 16 à 18 mètres carrés, d'une laverie dont la dimension et les dispositions seront telles qu'elles ne puissent y permettre le séjour en commun, de locaux secondaires, comprenant le porche, la cage d'escalier, la remise, le privé sur fosse. Le rez-de-chaussée pourrait comprendre, en outre, un parloir-studio, ou « belle place » suivant la terminologie du Hainaut, de 10 à 12 mètres carrés. A l'étage : 3 chambres à coucher, dont deux de 12 mètres carrés au moins.

La maison pourra être proposée avec ou sans cave.

3^o L'ameublement à fixer dans la maison est laissé à l'initiative des concurrents. Toutefois il importe qu'ils observent notamment les conditions suivantes :

a) La maison doit être, avant tout, une maison à bon marché;

b) L'ameublement doit être incorporé dans le bâtiment, construit avec lui et rester immeuble par destination;

c) Cet ameublement doit être évidemment compris suivant la destination des locaux;

d) Ce mobilier doit être solide et nécessiter peu de frais d'entretien. Il permettra un nettoyage facile;

e) Le meuble incorporé doit présenter le moins de surface possible, de façon à éviter les inconvé-

nients du mobilier mobile dont toutes les faces demandent un entretien parfois difficile.

D. — ATTRIBUTION DES PRIMES

Une somme de onze mille francs est mise à la disposition du Jury pour récompenser et indemniser les auteurs des projets qui lui sont soumis.

Le Jury communiquera à une ou plusieurs sociétés d'habitations à bon marché de la province du Hainaut le ou les noms des architectes dont les plans seront proposés pour être exécutés.

**E. — FONCTIONNEMENT DU CONCOURS
REGLEMENT**

Article premier. — Le concours est anonyme. Il se termine à la date du 1^{er} octobre 1922, c'est-à-dire que ce jour-là, avant 12 heures, tous les documents devront être déposés au siège de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, 56, rue de Spa, à Bruxelles.

Il sera remis aux concurrents un récépissé de tous les documents et pièces déposés.

Pour les envois par la poste ou par chemin de fer, la date ci-dessus indiquée sera celle du dépôt au bureau de poste ou de chemin de fer. Ces envois seront faits à l'adresse suivante : Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, 56, rue de Spa, à Bruxelles.

Les concurrents expédiant leurs œuvres par poste ou chemin de fer, devront prévenir le destinataire par carte postale mise à la poste la veille du jour de la remise de l'envoi qu'ils font de tels et tels documents. Ils signeront cette carte de leur devise.

Art. 2. — Le jury sera composé de :

1. — M. Pastur, Député permanent, à Marcienne;

2. — M. Marius Renard, Député permanent, à Anderlecht; directeur de la revue « Savoir et Beauté ».

3. — M. De Praetere, à Dilbeek; Ancien directeur des Musées et Instituts d'art et technique de Zurich et Bâle.

4. — M. Puissant, Directeur des Services techniques de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché.

5 et 6. — Deux délégués des concurrents.

M. Marique assistera aux opérations du jury à titre de Secrétaire.

Art. 3. — Les membres connus du Jury se

réuniront dans la huitaine qui suivra la date de remise des projets. Ils détermineront les noms des délégués des concurrents élus à la majorité des suffrages des concurrents et, en cas de parité de voix par le tirage au sort.

Art. 4. — Le Jury terminera ses opérations au plus tard dans le mois qui suivra la date de remise des projets. Il rendra sa décision sous forme de rapport motivé qui sera affiché lors de l'exposition des projets. Cette exposition se fera à partir du 1^{er} décembre, de 10 à 12 heures, par les soins de la Société Nationale ou de la Députation permanente du Hainaut. La date d'ouverture et de clôture de cette exposition sera annoncée dans les mêmes revues et journaux qui ont annoncé l'ouverture du présent concours.

Art. 5. — La Société Nationale se réserve le droit de publier les documents et plans primés.

Art. 6. — Les projets non primés seront tenus à la disposition de leurs auteurs, durant les quinze jours qui suivront la fermeture de l'exposition des projets primés. La Société décline toute responsabilité au sujet des documents que les concurrents n'auront pas repris à cette date.

Art. 7. — Documents demandés aux concurrents :

1^o Les plans, coupe et élévation à l'échelle de 0,05 par mètre, du type d'habitation proposée, indiquant les grandes cotes, l'indication de la surface des pièces essentielles et la disposition des meubles;

2^o Tous détails (à l'échelle de dix à vingt cm. par mètre, ou en grandeur) nécessaires à la parfaite compréhension des différentes parties du mobilier;

3^o Un mémoire justificatif relatif aux plans proposés ainsi qu'au choix des matériaux;

4^o Une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse du concurrent, enveloppe marquée d'un A.

5^o Une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse des deux personnes souhaitées comme membres du jury, enveloppe marquée d'un B.

Tous les dessins demandés seront collés sur carton ou montés sur châssis.

Tous les dessins, documents, enveloppes, porteront la suscription suivante :

« Concours de Mobilier incorporé 1922 » ainsi que la marque de l'auteur, sous forme d'une devise.

Art. 8. — Tous les concurrents qui en feront la demande recevront un exemplaire du présent programme. Ils pourront s'adresser à la Société Nationale, 56, rue de Spa, à Bruxelles, pour obtenir tous renseignements complémentaires. Il sera répondu jusqu'au 15 août à toutes les demandes de renseignements. La réponse qui aurait été faite à l'un quelconque des concurrents sera adressée également à tous les autres concurrents connus.

MONT-SUR-MARCHIENNE. — RESULTATS DU CONCOURS D'HABITATIONS A BON MARCHÉ. — Le jury qui se composait de MM. Puisant, De Meyer, D. Verset, C. Dujardin et de M. J. Cesar, architecte délégué des concurrents, a estimé, en ce qui concerne le plan d'aménagement, que c'est l'auteur du projet « Pastille blanche » qui doit être chargé de l'étude définitive d'un des terrains et celui du projet « Pastille bleue » de l'autre terrain. Le jury estime que l'exécution du plan des maisons doit être confiée à l'auteur du projet « Pastille bleue ». Il a accordé les récompenses suivantes : A M. Marcel Simon, ingénieur-architecte à Trazegnies, auteur du projet « Pastille blanche », une somme de 700 francs. A M. Edmond Sauvegarde, architecte à Marcinelle, auteur du projet « Khyrom », une somme de 400 francs. A M. James Allard, architecte à Tournai, auteur du projet « Pastille bleue » une somme de 400 francs.

FOREST. — CONCOURS DU « FOYER FORESTOIS » POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS OUVRIERES DANS LE QUARTIER KERSBEEK. — C'est M. Henry Van Montfort, de Forest, qui sort lauréat de cet important concours, à la suite duquel la Société du Foyer Forestois se serait décidée à lui confier la construction de cinq cents habitations.

Le projet de M. Van Montfort, — nous apprend le procès-verbal des opérations du jury — a été mis hors pair « pour la conception particulièrement heureuse de son plan d'ensemble, la bonne répartition des constructions et le caractère esthétique de celles-ci et de leur groupement.

» Tout en restant dans des données très simples, et dans le caractère champêtre, l'auteur a parfaitement adapté son œuvre au milieu dans lequel elle devra se réaliser. »

Le jury a classé second, et accordé une prime de

C O N C O U R S

5,000 francs, au projet « Alpha » de MM. Van der Slagmolen et Verbist, architectes à Bruxelles.

Une prime de 3,000 francs fut accordée au projet « Air-Lumière-Confort » classé troisième et dont MM. Alexandre Delfosse, architecte à Forest, et Jean Versteegen, architecte à Ixelles, sont les auteurs.

Le projet « Hygea », de M. Octave Van Roye, architecte à Bruxelles, fut classé quatrième et couronné d'une prime de 2,000 francs.

LA LOUVIERE. — SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LE FOYER LOUVIEROIS ». — COPIE DU PROCÈS-VERBAL DU CONCOURS. — Présents : M. Puissant, délégué de la Société Nationale d'Habitations et Logements à bon marché.

M. De Meyer, délégué de la Province du Hainaut.

M. Draily, délégué de l'Administration communale de La Louvière.

M. Maukels, délégué des concurrents.

M. Urbain, délégué de la Société coopérative « Le Foyer Louvieroise ».

Examen des plans d'ensemble relatifs à la cité-jardin. 15 architectes ont pris part à ce concours.

15 architectes ont pris part à ce concours.

Après un premier examen, six projets sont écartés.

Après un second examen, il reste six projets en présence.

Conclusion.

Le jury fixe son choix sur un travail ayant pour devise « Clarté » et invitera l'auteur à l'exécuter sous réserve d'étudier la possibilité d'adapter éventuellement le dispositif du projet de son compétiteur « Triangle dans un cercle » quant au passage en surélévation par rapport au niveau du chemin actuel.

Une prime de 900 francs est accordée au projet « Triangle dans un cercle »;

Une prime de 300 francs aux auteurs des projets « Confort-Hygiène et Beauté », n° 4, « Téquerre »;

Une prime de 200 francs au projet « Trois cercles concentriques » et portant les couleurs nationales.

Examen des différents types d'habitations. — Conclusions. — Après deux examens, le jury choisit pour l'exécution des habitations à faire sur

Saint-Vaast les auteurs des projets ci-après :

1° « Patience »;

2° « Clarté »;

3° « Un triangle dans un cercle ».

Il accorde une prime de 250 francs au projet n° 4 « Extra-Muros », « Confort, Hygiène et Beauté » et « Le Home du Travailleur ».

Il accorde une prime de 500 francs aux auteurs des projets « Progrès » et « Croix-Rouge dans un cercle rouge ».

Examen des projets de La Louvière et extensions.

— Le jury estime qu'il y a lieu de confier l'étude définitive des projets d'habitations à construire à La Louvière, à Bois d'Haine et éventuellement dans d'autres localités qui seraient agréées, aux auteurs des projets « Patience », « Clarté », « Triangle dans un cercle » n° 4, « Extra-Muros », Confort, Hygiène et Beauté » et « Le Home du Travailleur ».

Les membres du jury remercient les concurrents pour l'effort qu'ils ont dû faire en si peu de temps en vue de fournir un travail aussi développé; ils les félicitent de leur concours.

La Société coopérative « Le Foyer Louvieroise » se réserve d'établir la répartition numérique des constructions en s'inspirant des qualités et du prix de revient des projets à réaliser.

« Clarté », Joseph Michel, Bruxelles; « Triangle dans un cercle », Alphonse Frand, Ecaussinnes d'Enghien; « Patience », Charles Lambrichts, Bruxelles; « N° 4 », R. Moenaert, Bruxelles; « Extra-Muros », Servais Baiwir, Beyne-Heusay; « Le Home du Travailleur », Jean Cailleau, Bruxelles; « Confort, Hygiène et Beauté », Simon, Trazegnies; « Téquerre », Lucien François, Bruxelles.

WOLUWE-SAINT-PIERRE. — LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ de cette commune ouvre, à la date du 1^{er} août, entre tous les architectes belges domiciliés dans l'arrondissement de Bruxelles, un concours pour l'élaboration des plans et devis estimatifs pour la construction de 75 maisons à ériger rue au Bois, à Stockel. Le concours se terminera à la date du 18 septembre 1922. Le programme est tenu à la disposition des concurrents à la maison communale de Woluwe-Saint-Pierre, le lundi, mercredi et vendredi, de 5 à 6 heures.

Urbanisme

UNE COMMISSION D'URBANISATION A ANDERLECHT. — Le bourgmestre de la commune d'Anderlecht a procédé dernièrement à l'installation de la commission consultative d'urbanisation et d'architecture. Cette commission est ainsi composée : M. Buysens, inspecteur des plantations de la ville de Bruxelles; Paulsen, conseiller communal; Prévot, ingénieur provincial; Puissant, de la société des habitations à bon marché; S'Jonghers, architecte communal; Van Lint, directeur des travaux; De Keyser, sculpteur; Van den Eynde, peintre et Van Elst, architecte.

Le journal « Le Peuple » nous apprend qu'au cours de la réunion M. Puissant a vivement félicité la commune d'avoir pris une initiative si heureuse. « La commission, a-t-il dit, espère avec une pleine efficacité, aider l'administration communale, à faire plus de beauté, plus de confort et plus d'hygiène. »

A l'unanimité et par acclamation, M. Puissant a été nommé président. Dans les mêmes conditions, la vice-présidence a été confiée au camarade Félix Paulsen. Le secrétariat est assumé, conjointement, par M. Van Lint, directeur des travaux, et Reinaerts, ingénieur communal.

Un échange de vues très intéressant s'est produit entre les membres. Il a été entendu que l'on s'occuperait, en premier lieu, de l'étude du plan d'ensemble de la commune, dont le territoire comporte encore de grandes étendues de terrains livrés à la culture et de la détermination de zones des terrains industriels et d'habitations.

Prochainement, la commission procèdera à une visite d'inspection du territoire.

LA PLACE DES MARTYRS. — Un lecteur du « Soir » habitant la place des Martyrs, a récemment attiré l'attention sur l'effet, déplorable au point de vue esthétique, qui résulte de ce que les façades de cette place sont peintes à des époques différentes, ce qui permet à celles d'entre elles, fraîchement remises à neuf, de former un contraste violent.

Cependant, ajoute un rédacteur du « Soir »

comme les bâtiments des différentes places de la ville qui forment un ensemble architectural : places du Congrès, Royale, etc., ceux de l'ancienne place Saint-Michel (devenue la place de la Blanchisserie en 1745 et la place des Martyrs en 1830) sont frappés d'une servitude que leurs propriétaires sont tenus d'observer encore aujourd'hui.

Cette servitude résulte des conditions générales du 17 juin 1774 qui servirent de base à la vente des terrains de l'ancienne blanchisserie et les termes en furent confirmés par une ordonnance du collège en date du 21 juillet 1821. En vertu de ces dispositions, les propriétaires sont tenus d'entretenir les bâtiments formant la place dans le meilleur état de solidité et d'entretien, et les façades doivent être peintes en gris-cendré et les châssis des fenêtres et les portes en gris-perle.

Malheureusement, aucune stipulation ne détermine ni l'époque, ni la périodicité de ce peinturage obligatoire. Il semble pourtant qu'il y aurait un intérêt sérieux à ce que celles-ci fussent déterminées avec précision.

Il n'est pas sans utilité, sans doute, de rappeler à propos de l'observation faite par notre lecteur, que le comité de la société Bruxelles-Attractions avait fait une remarque analogue déjà en 1887 et qu'à ce moment la ville de Bruxelles, à laquelle une requête en ce sens avait été adressée, ne put que constater l'absence de toute précision à cet égard.

UNE CITE-JARDIN AU LAC D'HOFSTADE (province d'Anvers). — L'Etat possède environ 150 hectares dont le lac d'Hofstade et ses aménagements, en vue d'en faire une réserve d'eau potable, occuperont environ 90 hectares. On étudie l'affectation des 60 hectares disponibles à une cité-jardin, dont l'aménagement serait confié par l'Etat à un architecte paysagiste. Par des élévations de terrains, on ménagerait des vues sur la nappe du lac et sur les végétations appropriées qui croîtront à l'aise dans le no-mansland bordant le lac et en défendant les abords. Près d'un millier d'habitations pourraient y être édifiées.

Hofstade est à 20 kilomètres de Bruxelles. Des moyens d'accès existent déjà et pourraient être facilement complétés.

Habitat

t CONSTRUCTION DE MAISONS D'HABITATION EN ANGLETERRE PAR LES SOINS DES ORGANISMES PUBLICS. — La statistique établie par le ministère britannique de l'hygiène au 10 février 1922 fait ressortir les progrès suivants en ce qui concerne les maisons construites par les municipalités et sociétés d'utilité publique en exécution du « National Housing Scheme ».

Devis approuvés	165,330	maisons
Contrats signés	158,694	»
Maisons en cours d'exécution	146,222	»
Maisons terminées au 1 ^{er} février	85,155	»

Les maisons construites directement par des particuliers étaient au nombre de 42,010.

Le prix moyen des maisons s'établit comme suit d'après les déclarations faites par le ministre de l'hygiène au Parlement :

Le prix le plus bas a été de 433 livres (22,516 fr. au change de 52 fr.) pour une maison de 2 chambres à coucher sans salle commune, 450 livres pour une maison de 3 chambres à coucher sans salle commune (23,400 fr.) et de 500 livres pour une maison de 3 chambres à coucher avec salle commune (26,000 fr.)

Ces prix font ressortir une diminution de près de moitié sur ceux pratiqués en 1920-1921.

(D'après Housing Bettermat, avril 1922.)

Expositions et Congrès

TROISIEME CONGRES FLAMAND D'ART MODERNE. — Les précédents congrès, qui se sont tenus à Anvers, constituent les manifestations les plus importantes qu'il y ait eu jusqu'à présent en Belgique, de l'art moderne proprement dit, c'est-à-dire des manifestations d'art post-impressionnistes. Le succès même de ces réunions a engagé leurs organisateurs à les faire rentrer dans le cadre des congrès scientifiques flamands, qui se réunissent annuellement dans l'une ou l'autre ville du pays et attirent plusieurs milliers de participants représen-

tant l'élite intellectuelle de nos populations flamandes.

C'est de la sorte que le troisième congrès d'art moderne se tiendra à Bruges les samedi 5 et dimanche 6 août 1922, sous la présidence de l'architecte Huib. Hoste. Le programme annonce les conférences suivantes :

Huib. Hoste : « Ce que nous considérons comme de l'art moderne cadre-t-il avec notre époque ? »

D^r St. Leurs : « La crise de l'architecture. »

L. Van der Swaelmen : « Le Rythme en urbanisme. »

Jos. Peeters : « L'art pictural. (L'idée fondamentale de l'art pictural. Comment l'art pictural doit être compris.) »

Karel Maes : « La sculpture. »

Wies Moens : « La nouvelle poésie. »

Ceux qui désirent participer à ce congrès sont priés de verser leur cotisation (cinq francs) au compte chèques-postaux n° 28426 de la Banque de l'Escaut, ou d'envoyer leur adhésion au Secrétaire-Trésorier, M. J. Peeters, 101, Begijnenvest, Anvers, de qui ils pourront obtenir tous les renseignements qu'ils désireraient et qui leur adressera le programme complet et détaillé du congrès.

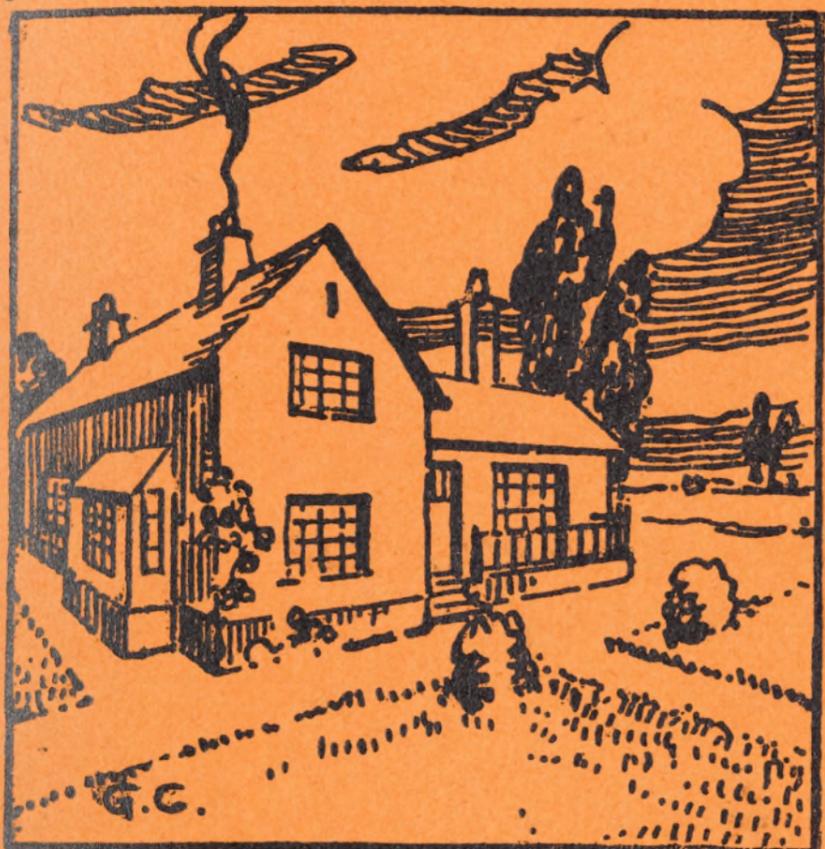
CONGRES INTERNATIONAL DE L'HABITATION A ROME. — L'on sait qu'un très important Congrès devait se tenir à Rome du 21 au 26 septembre et qu'une importante délégation belge comptait s'y rendre. D'après des renseignements d'ordre officieux qui nous sont parvenus ce Congrès n'aurait pas lieu cette année mais serait remis au printemps prochain.

Un ingénieur-architecte-géomètre-expert, ayant très longue pratique des travaux, se recommande pour tous les services que comportent l'art et l'industrie de la construction, mais principalement pour l'examen et l'évaluation de bâtisses, de matériaux, dresser des états de lieux, etc.

Adresser la demande à « Revue La Cité. S. W. ».

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

USINES

Béton armé de tous systèmes

Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN
MACHINES PILONNEUSES

Je soussigné, souscris un abonnement à la troisième année de *La Cité*, au prix de 10 fr. 10 et désire recevoir à titre de prime :

- * La 1^{re} et 2^e années de « *La Cité* » (1919-1921) à 5 francs l'année (prix en librairie 10 francs).
- * Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Ch. Buls. Gratuit (prix en librairie 2 francs).
- * L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez. Gratuit (prix en librairie 1 fr. 50).

Signature

Nom

Adresse

* Barrer celle des primes que l'on ne désire recevoir.

N. B. Afin d'éviter des frais de recouvrement les souscripteurs sont priés de verser dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques n° 16621, Revue *La Cité*, le montant de la somme due.

IMPRIMÉ

Administration

de la Revue LA CITÉ

10, Place Loix

BRUXELLES

Découpez cette carte et mettez-la à la poste.

Vient de paraître

Editions Tekhné

“ L'Art et la Société ”



par H. - P. BERLAGE

ARCHITECTE A AMSTERDAM

Tirés à part de la Revue *Art et Technique*
♣ Septembre 1913 - Février 1914 ♣



Un beau volume luxueusement imprimé
et illustré de nonante-huit clichés ♣

Prix : 20 francs



L'Habitation Coloniale

- Sa Construction au Congo belge -

par GASTON BOGHEMANS

Architecte, Ex-chef de service à la S^{on} des B^{ts} C^{ls} de la Colonie
Lauréat du prix institué par la Soc. belge d'Etude et d'expansion

Prix : 3 francs